

---

## Sociologie historique du catholicisme actuel

Émile Poulat

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17649>

ISSN : 2431-8698

**Éditeur**

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 2006

Pagination : 460-461

ISSN : 0398-2025

**Référence électronique**

Émile Poulat, « Sociologie historique du catholicisme actuel », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2006, mis en ligne le 01 avril 2015, consulté le 29 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17649>

---

Ce document a été généré automatiquement le 29 avril 2019.

EHESS

---

# Sociologie historique du catholicisme actuel

Émile Poulat

---

Émile Poulat, *directeur d'études*

- 1 L'ANNÉE 2005 marque le centenaire de la loi du 9 décembre 1905, considérée comme fondatrice de notre laïcité française et dont le président de la République a confié la commémoration solennelle à l'Académie des sciences morales et politiques. Elle a été au cœur du séminaire.
- 2 C'est à la fin de l'Empire libéral qu'a commencé de s'affirmer l'idée d'une dénonciation du concordat, de la suppression du budget des cultes et de la séparation des Églises et de l'État, avec une force croissante (propositions de lois), mais aussi, dans la gauche parlementaire, des appréhensions et des résistances.
- 3 La rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège rendit une nouvelle loi inéluctable, puisqu'elle bloquait le mécanisme concordataire. Contrairement à la légende, l'auteur n'en sera pas Émile Combes – le père du *combisme* et de la lutte contre les congrégations –, qui s'y opposa avant de s'y rallier. L'histoire de la rédaction et de la réception de la loi, qui fut tumultueuse et conflictuelle, aide à mesurer combien nous sommes loin de la culture soit laïque, soit chrétienne de cette époque. Nous y mettons des mots qui ne s'y trouvent pas : laïcité, neutralité, séparation, Église, etc., et nous ne comprenons plus les mots qui s'y trouvent : culte, exercice du culte, service public du culte...
- 4 Aujourd'hui, s'impose une édition critique de cette loi, dont on se demande s'il faut la modifier et qui n'a cessé d'être modifiée, la dernière fois par ordonnance en l'an 2000, d'une dizaine de façons pour quarante-quatre articles. L'écart est grand, et parfois inintelligible, entre le texte original publié au *Journal officiel*, la version dite « consolidée » qui a cours aujourd'hui, et les versions publiées souvent de manière fautive, qui se multiplient depuis peu. Ce travail est en cours.

- 5 Louis Méjan, protestant et principal collaborateur de Briand dans la rédaction et la discussion du projet, tenait que le talon d'Achille de cette loi était l'*association cultuelle* destinée à remplacer les établissements publics du culte qu'elle supprimait. Le pape Pie X s'y opposa pour des raisons de fond qui ne nous sont pas évidentes, en particulier parce que l'association était une catégorie étrangère au droit canonique et le restera jusqu'au nouveau Code de 1983. Des négociations entre la France et le Saint-Siège en 1920-1924 permirent, difficilement, de trouver un accord sans toucher à la loi, et d'instituer des associations diocésaines. Ce dossier a été d'autant plus facilement abordé que le Premier ministre en a confié la publication au directeur d'études.

## Publications

- « Au cœur d'une révolution culturelle », *Religioni e società* (Florence), 50, septembre-décembre 2003 [2004], p. 136-137.
- « Intégrisme », p. 536-538 ; « Laïcité », p. 568-570, dans *Notions*, Paris, Encyclopædia Universalis (« Notionnaires », 1), 2004.
- « L'intégrisme », dans *La laïcité à l'épreuve*, J. Baubérot (éd.), Paris, Universalis, 2004, p. 159-162.
- « La laïcité, ce bien commun des Français », *Le Point de rencontre* (Paris), 75, novembre 2004, p. 25-32.
- « Séparation de l'Église et de l'État. De la Révolution à 1905 », *Le Monde des religions*, novembre-décembre 2004, p. 14-17.
- « La science occulte de la santé selon le docteur Paul Carton », *Politica hermetica*, 18, 2004, p. 74-80.
- « Conclusion », dans *L'Europe et le fait religieux*, V. Aucante (éd.), Paris, Parole et silence, p. 267-272.
- « La prise en compte du fait religieux par les pouvoirs publics », dans *Quelle « politique » religieuse en Europe et en Méditerranée ? Enjeux et perspectives*, Actes du XVII<sup>e</sup> colloque de l'Institut de droit et d'histoire religieux, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2004, p. 19-22.
- « Notre laïcité publique », Ligue des droits de l'homme (éd.), *1905-2005 : les enjeux de la laïcité*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 61-68.
- « De "l'esprit laïque" à notre "laïcité publique" », dans *La séparation de 1905. Les hommes et les lieux*, J.-P. Chantin et D. Moulinet (éd.), Paris, Éd. de l'Atelier, 2005, p. 236-244.
- Préface à J. Marx, *Le péché de la France. Surnaturel et politique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Espace de libertés, 2005, p. 7-14.
- « La laïcité en question », *L'Écritoire* (Salon-en-Provence), 54, janvier 2005, p. 15-18 (entretien avec D. Masson).
- « Une laïcité débordante », *France catholique*, 8 avril 2005, p. 24-27.
- « La loi française du 9 décembre 1905 : une loi de privatisation et de libéralisation des cultes », *Notes et documents* (Rome, Institut international Jacques Maritain), janvier-avril 2005, p. 25-34.
- « La loi de 1905, un siècle après », *La Pensée*, juin 2005, p. 1-6.
- « Faut-il modifier la loi de 1905 ? », *Esprit*, juin 2005, p. 92-99.
- *La question religieuse et ses turbulences au XX<sup>e</sup> siècle. Trois générations de catholiques en France*, Paris, Berg international, 2005, 328 p.
- « *Crux politica* : Église, politique et démocratie », dans *Luigi Sturzo e la democrazia nell'prospettiva del terzo millennio*, E. Guiccione (éd.), Florence, Olschki, 2005, p. 399-408.

---

## INDEX

**Thèmes** : Sociologie